

Annexe aux Instructions de course type Voile Radiocommandée**Challenge de Thau DF95****Grade 5c****ASBB Voile****du 25 janvier au 26 avril 2026****1. RÈGLES**

1.1 L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe E,
- les règlements fédéraux,
- le système de course HMS en vigueur,
- Le SyRNIn
- Règle de développement pour l'arbitrage direct en voile radiocommandée
- Procédure de réclamation accélérée,
- RCV E.3.9 : Concurrents en situation de handicap. Le comité de course peut faire ou autoriser des arrangements raisonnables pour aider les concurrents en situation de handicap à participer d'une façon aussi équitable que possible. Un bateau ou le concurrent le contrôlant qui bénéficie d'une telle aide, y compris de la part d'un accompagnateur, n'enfreint pas la RCV 41. Même si la règle prévoit que c'est au comité de course d'agir, il est important de transmettre les informations au comité de course avant l'épreuve afin d'anticiper avec l'Autorité Organisatrice (OA) les adaptations nécessaires et possibles.
- La RCV 60.2 sera adaptée en fonction du handicap du concurrent.
- La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Le tableau d'information officiel sera positionné Salle Manuréva ou à proximité de la zone de course et prévaudra sur tout autre moyen d'information.

3.2 Le PC course est situé Salle Manuréva ou à proximité de la zone de course

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à proximité de la mise à l'eau

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Un briefing sera fait tous les jours 10 minutes avant le 1^{er} signal d'avertissement.

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
25 janvier 26	10h00	courses à suivre
08 février 26	10h00	courses à suivre
01 mars 26	10h00	courses à suivre
22 mars 26	10h00	courses à suivre
26 avril 26	10h00	courses à suivre

6.2 Le jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait pour :

- une nouvelle course après 16h30

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront de type VRC 3 ou 4 donnés en annexe et seront mis à disposition selon IC3. Ils pourront être modifiés en fonction des conditions de navigation.

9.2 Le parcours à effectuer sera affiché sur le tableau Parcours, situé à proximité de la zone de contrôle et annoncé avant le signal d'avertissement.

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

L'annexe « règle de développement pour l'arbitrage direct en voile radiocommandée » s'applique. Il sera affiché au tableau officiel d'information.

13. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

13.1 Les temps limites seront les suivants :

Temps cible	15 minutes
Temps limite pour finir (TLF) pour le 1 ^{er}	Course 1 : pas de temps limite si plusieurs flottes, sinon 30 minutes. Courses suivantes : 30 minutes.
Temps limite pour finir (TLF) après que le 1 ^{er} bateau ait fini.	5 minutes ou le temps nécessaire pour que 6 bateaux (ou 4 bateaux avec le système de course « B » du HMS) au plus restent en course, selon ce qui est le plus tardif, si plusieurs flottes. Les bateaux concernés seront classés selon leur place sur l'eau, déterminée en coordination avec les umpires/observateurs. Cela modifie les RCV 35, A4 et A5.

14. DEMANDES D'INSTRUCTION ET DE RÉPARATION

14.1 Si le SYRNIN (SYstème pour Réduire le Nombre d'INstructions) s'applique, le texte sera mis à disposition selon IC3.

15 CLASSEMENT

15.1 Le système de classement est précisé dans le système de course HMS en vigueur.

15.2 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.

15.3 Scores retirés : voir HMS en vigueur.

15.4 Le calcul des points pour le classement final du Challenge de Thau VRC, intégrera les concurrents Comités de course de chacune des étapes sous certaines conditions :

- Ces bateaux marqueront les points du premier de l'étape arbitrée une seule fois dans la saison et pour la première étape organisée.
- Pour être intégré au classement final, le skipper devra prendre en charge l'organisation du comité de course et des pointages de chaque course, il fournira au commissaire aux résultats les feuilles de pointage et participera à la saisie.
- Le Président du Comité de course doit être titulaire de la fonction « Comité de course VRC » ou bien, être arbitre régional ou national de la FFV.

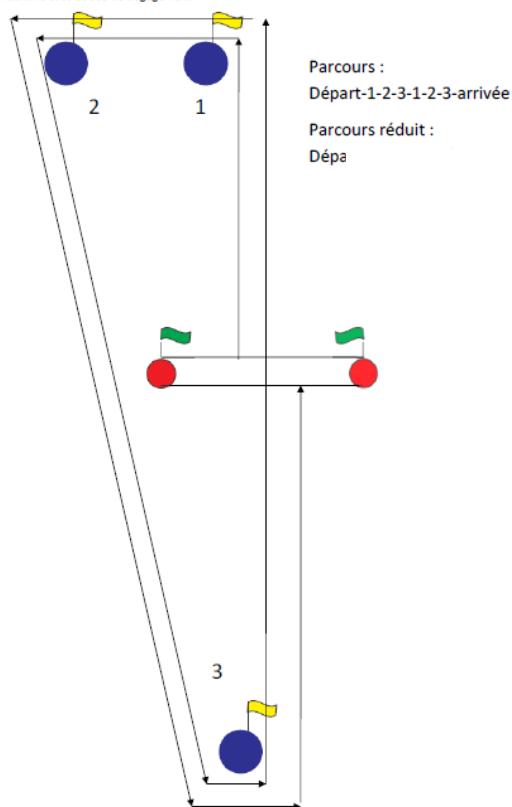
Arbitres désignés :

Président du jury :

Président du comité de course :

ANNEXE PARCOURS **Parcours type 3 VRC**

Parcours 3 : Banane avec bouée de dégagement :



Parcours type 4 VRC

Parcours 4 : Banane avec bouée de dégagement et porte sous le vent :

